

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Fête de tous les Saints, 145. — Jour des Morts, 146. — Mort du R. P. Tielen C. SS. R. 146. — L'indépendance du Canada, 148. — Les journalistes de Montréal, 149. — Messe votive du Sacré-Cœur le premier vendredi de chaque mois, 151. — Prix de grec, 152. — D'Océan à Océan, 152. — Les écoles neutres, 152. — Pensée, 152. — Le Rosaire et le vénérable curé d'Ars, 152. — Deux assertions de la Patrie, 153. — L'examen de conscience, 153. — Au Manitoba, 153. — Incendie, 154. — Histoire du Cap-Santé, 154. — Memento hebdomadaire, 160.

Fête de tous les Saints

“ Je vis, dit S. Jean, une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, qui étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, revêtus de robes blanches, avec des palmes dans leurs mains. ”

La Toussaint est la fête que l'Eglise consacre à cette grande multitude de saints.

Ils ont tous été ce que nous sommes : voyageurs sur la terre, exposés aux mêmes ennuis, aux mêmes misères, et souvent pécheurs comme nous. Par conséquent, nous pouvons devenir ce qu'ils sont.

Serons-nous un jour ce qu'ils sont ? Oui, si nous le voulons et si nous faisons ce qu'ils ont fait. Ils ont fixé leur cœur en Dieu, ils l'ont jeté par avance dans le paradis, commençant dans ce monde la vie d'amour qu'ils étaient résolus de prolonger dans l'éternité.

Faisons comme eux, et nous ferons un jour partie de cette grande multitude dont parle S. Jean.

Jour des Morts

“ En vérité, je te le dis, tu ne sortiras point de là que tu n'aies payé jusqu'à la dernière obole. ”

Ces paroles de S. Mathieu nous font comprendre que toute âme doit séjourner dans le purgatoire jusqu'à ce qu'elle ait expié la plus légère même de ses fautes.

N'oublions pas pendant ce mois les âmes de ce lieu de larmes et de douleurs, parmi lesquelles nous en comptons tous, que nous avons tendrement aimées. Hier encore elles nous parlaient, nous pressaient la main, et nous promettaient de ne les oublier jamais. Aujourd'hui nous avons peut-être cessé de penser à elles et de les soulager. C'est pourquoi elles nous crient : “ Ayez pitié de nous, vous du moins. ” C'est donc le temps de leur prouver que nous les aimions véritablement.

Mort du R. P. Tielen C. SS. R.



Nous avons le regret d'avoir à enregistrer dans ces pages le décès du Révérend Père Jean Tielen, Rédemptoriste et curé de Sainte-Anne de Beaupré.

La disparition de cet homme de Dieu, l'un des prêtres les plus connus peut-être de toute l'Amérique, aura un douloureux écho dans bien des cœurs ; car il n'est presque personne, parmi les foules innombrables qui depuis dix-huit ans sont passées à Sainte-Anne de Beaupré, qui ne se souvient du P. Tielen. Durant son long séjour en cette paroisse, il s'était si bien identifié avec le fameux pèlerinage, qu'on ne pouvait penser à la chère basilique sans y mêler le souvenir du révérend Père. Il n'est pas jusqu'à la façon, curieuse pour nos oreilles françaises dont le vieux Flamand prononçait l'appellation de : “ Bonne sainte Anne, ” qui ne restera fixée dans la mémoire de tous. De fait, quand nous

retournerons à Sainte-Anne, longtemps nous serons surpris de n'y pas retrouver le P. Tielen.

S'il faut dire un mot de cette vie qui vient de finir, mentionnons qu'il naquit à Exel, Belgique, le 2 septembre 1824, et que, reçu à la profession religieuse le 15 octobre 1847, il fut ordonné prêtre le 26 décembre 1852. Il fut ensuite maître des novices durant 7 ans, et recteur durant 14 ans des communautés de l'Ordre à Bruxelles, Anvers et Sainte-Anne de Beaupré, dont il fut le curé jusqu'à sa mort.

Il a passé dix-huit ans à ce sanctuaire de la Bonne Sainte-Anne, et il a pris une part considérable à tous les travaux d'agrandissement et d'ornementation de la célèbre église, qui est devenue le vrai Monument national des Canadiens-Français.

Les labeurs qui ont fait de ce temple l'une des plus belles églises du pays, l'organisation et la surveillance des écoles paroissiales, et en même temps tous les détails d'une administration curiale si prolongée, n'ont pas absorbé complètement la vie du saint religieux. Loin de là ! y a-t-il un seul diocèse de la Province où il n'ait pas dirigé les retraites ecclésiastiques, même plusieurs fois ? Quel est le petit ou le grand séminaire, quelle est la communauté religieuse, surtout dans le district de Québec, où il n'a pas aussi prêché la retraite annuelle.

Mais tout cela, c'est le côté extérieur de cette existence. Il y a aussi, et surtout, l'aspect intérieur, que Dieu connaît, et dont les traits sont consignés au Livre de Vie. Disons toutefois que ce religieux a brillé par une prudence rare, par une tendre piété, par une charité et une bonté qui semblaient sans bornes. Que d'âmes encouragées, éclairées, converties, consolées et guidées auraient ici à faire l'éloge du bon Père Tielen, si elles étaient invitées à dire ce qu'elles savent ! Toutes s'écrieraient : " C'est un saint que nous avons connu." Et qui n'ajouterait : " Qu'est-ce donc que ma pauvre vie, en comparaison d'une existence si belle, si bien remplie, si méritoire ! Qui ne voudrait, à ses derniers moments, avoir derrière soi une pareille vie ! "

Quelques jours de maladie ont eu raison d'une constitution qui paraissait encore robuste, en dépit des soixante-treize années qui depuis longtemps avaient accumulé les neiges sur cette tête vénérable. Ce fut le 9 octobre que le P. Tielen rendit le dernier soupir : six jours avant le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse.

On préparait en effet depuis quelque temps, la célébration des noces d'or de ce dernier survivant d'entre les fondateurs du pèlerinage fameux (au moins dans sa forme actuelle); les félicitations et les riches cadeaux affluaient déjà de Belgique, des Etats-Unis et du Canada; un prédicateur de renom était même désigné pour exprimer, à la date du 15 octobre, les allégresses d'une solennité si touchante.

Eh bien, par une disposition de la Providence dont nous devons adorer les desseins dans le deuil comme dans la joie, le glas funèbre a remplacé dans les tours de la basilique les joyeuses volées des cloches que nous attendions; les noires draperies, et non les fleurs que l'on préparait, ont décoré le vaste temple dont les voûtes s'apprêtaient à tressaillir au chant du triomphal *Te Deum*; et l'orateur sacré, choisi pour le jour de la belle fête, a dû mêler, à l'éloge du vénérable prêtre, l'expression des regrets que sa mort a suscités.

Ces pompes funèbres se sont déroulées le 12 octobre dans la basilique de Sainte-Anne, toute remplie par les paroissiens qui pleuraient un pasteur si dévoué, et par un clergé nombreux, où nous avons vu des représentants de plusieurs diocèses et des principaux ordres religieux du pays.

Sa Grandeur Mgr Bégin, coadjuteur de Québec, célébra pontificalement l'office des funérailles.

M. l'abbé A. Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, prononça l'oraison funèbre du vénérable défunt, redisant avec éloquence les vertus et les mérites du prêtre, du religieux et du curé exemplaire que fut le P. Tielen.

Le R. P. Allard, recteur de Sainte-Anne, présida aux prières de l'absoute.

Les RR. PP. de Sainte-Anne ont dû trouver quelque consolation, pensons-nous, dans les nombreux témoignages de sympathie qui leur sont venus de tous les côtés à l'occasion d'une perte si douloureuse et si imprévue. H.

L'indépendance du Canada

On nous a adressé copie d'un appel au peuple canadien en faveur de l'indépendance du Canada.

Le tableau que ce document fait de notre situation politique et sociale n'est certainement pas conforme à la vérité des faits.

La tutelle de l'Angleterre ne nous empêche pas d'être suffisamment libres, et nous pourrions être le peuple le plus heureux, si nous n'avions à subir l'intolérance de certains groupes de fanatiques. Sans la tutelle de l'Angleterre, cette intolérance serait encore plus redoutable pour les Canadiens-Français.

Par conséquent, le Club de l'indépendance du Canada ne nous comptera jamais parmi ses membres ; bien plus, nous dénoncerons ce mouvement, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Les journalistes de Montréal

A la veille du départ de Mgr Bruchési pour l'Europe, les journalistes de Montréal ont présenté à Sa Grandeur l'adresse suivante :

A sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les membres de la presse de Montréal, sans distinction de croyance ni de langue, sont heureux de venir vous offrir l'expression de leurs plus sincères félicitations à l'occasion de votre succession au siège archiépiscopal de la métropole du Canada.

Persuadés que les éminentes vertus, les aimables qualités du cœur et de l'esprit et les rares aptitudes qui vous ont naturellement désigné au choix du Chef de l'Eglise Catholique seront mises au service de la paix dans la justice, de la tolérance mutuelle et de l'entente cordiale entre les divers éléments de notre population, ils se feront un devoir de seconder vos généreux efforts dans l'intérêt du bien général.

Les membres de la presse catholique de votre diocèse vous offrent en même temps l'assurance de leur parfaite soumission en tout ce qui touche à la religion, à la morale et à la discipline ecclésiastique.

Dans l'exercice de leur profession, ils savent qu'ils ne peuvent rendre de vrais services à la société qu'en restant véritablement attachés aux vérités immuables dont l'Eglise a le dépôt sacré.

Ce n'est pas autrement qu'ils comprennent la beauté et l'utilité du rôle de la presse catholique.

Il est permis de différer d'opinion sur les choses dont la

discussion est abandonnée aux humains ; nous devons rester unis sur le terrain des principes où nous recevons la direction de l'autorité ecclésiastique qui seule a la mission d'enseigner.

C'est dans ces sentiments, Monseigneur, que nous venons joindre nos félicitations à celles de tous les catholiques de votre grand diocèse, et vous souhaiter, à la veille de votre voyage AD LIMINA, un bon et fructueux voyage.

Que Votre Grandeur veuille bien déposer au pied du Père commun des fidèles l'assurance de notre indéfectible attachement à son auguste personne et à son infailible magistère.
Montréal, 6 octobre 1897.

J. ROYAL.

Président de a réunion.

J. A. MARTIN, Secrétaire.

Au verso de l'adresse, à la demande spéciale de Sa Grandeur et de M. le G. V. Racicot, les journalistes présents ont inscrit leurs signatures. En voici la liste, d'après la *Minerve* et la *Presse*.

“ Richard White, *The Gazette*, Jules Helbrenner, *La Presse*, hon. G. A Nantel, *Le Monde Canadien*, John Hague, *Insurance & Financial Chronicle*, M. Chas. Foley, *The Trade Review*, Austin Mosher, *The Gazette*, Charles Marzil, *The Star*, J. M. McConnel, *The Herald*, John E. Boyd, *The Mail & Empire*, Dominique Derome, *The Witness*, E. H. de Kerméno, *La Minerve*, Arthur Beauchesne, *La Minerve*, Marc Sauvalle, *La Presse*, Jno. M. Black, *The Star*, James Henritty, Edmond Montet, *La Presse*, J. Monnier, *La Presse*, Alexandre Giroux, *La Presse*, Albert Sabourin, *La Patrie*, G. Vekeman, *La Cloche du Dimanche*, P. L. de Martigny, *Les Nouvelles*, H. Lionais, *Le Prix Courant*, J. Ulderic Tremblay, *La Minerve*, Maurice Frey, *La Minerve*, Ls. Jos. D'astous, *La Minerve*, L. J. Lefevre, *La Minerve*, L. E. Hudon, *The Gazette*, A. Marion, *La Presse*, Firmin Picard, *Le Monde Illustré*, L. G. Robillard, *Le Protecteur*, T. A. Brisson, *Le Colonisateur Canadien*, A Bellay, *Le Propagateur*, H. G. de Montigny, *Le Monde Canadien* Ar. Filiatrault, *Le Réveil*, Wm. E. Blumhart, J. M. A. Deneault, *La Minerve*, G. Dauth, Ptre, *La Semaine Religieuse*. Et de plus, l'hon. Jos. Royal, *La Minerve*, président du comité et M. J. A. Martin, *Le Monde Canadien*, secrétaire.”

Le *True Witness*, le *Signal*, le *Samedi*, le *Canard*, et l'*Aurore*, seuls n'étaient pas représentés.

Les promesses de soumission faites à l'autorité ecclésiastique par les signataires sont admirables; mais leur mise en pratique le sera encore davantage, nous voulons bien l'espérer.

Messe votive du Sacré-Cœur le premier vendredi de chaque mois

Nous donnons le texte du décret du 28 juin 1889, avec sa traduction française, et un commentaire fourni par plusieurs décrets de la Sacrée-Congrégation des Rites.

In iis vero ecclesiis oratoriis ubi feria sexta quæ prima unoquoque in mense occurrit, peculiariora exercitia pietatis in honorem Divini Cordis Jesu, approbante loci Ordinario, manerent; Beatissimus Pater indulset, ut hisce exercitiis ad id valeat missa votiva de Sacro Corde Jesu dummodo in illam diem non incidat aliquod Festum Domini, aut Duplex primæ classis, vel Feria, Vigilia, Octava ex privilegiatis.

Le Saint Père a permis que dans les églises et les chapelles où, le matin de chaque premier vendredi du mois il se fait, avec l'approbation de l'ordinaire, quelques exercices particuliers en l'honneur du Divin Cœur de Jésus (1) l'on puisse ajouter à ces exercices la messe votive du Sacré-Cœur (2), pourvu que ce jour-là (3) il ne se rencontre point, soit une fête de Notre-Seigneur ou du rite double de première classe, soit une des fêtes, vigiles ou octaves privilégiées. . .

(1) Même dans les chapelles où le public n'est pas admis.

(2) a) On observe les règles de la messe votive *pro re gravi*; b) la messe se dit comme au jour de la fête, (introït *miserebitur*); c) on n'omet point les *Alleluia* qui se trouvent à la fin de l'introït, de l'offertoire et de la communion, excepté entre la Septuagésime et Pâques; d) on ne dit qu'une seule oraison, les commémoraisons de l'office du jour sont omises, quand bien même on ne dirait pas une autre messe, aussi bien que l'oraison de *mandato*; e) on y ajoute le *Gloria* et le *Credo*; f) il est convenable que cette messe soit chantée, mais il est permis de la lire; g) une seule messe jouit de ces privilèges; et toutes les autres messes votives qui se célèbrent le même jour s'il est libre, sont strictement privées.

(3) Les jours empêchés sont: a) les fêtes de Notre-Seigneur, savoir: la Circumcision, la Transfiguration, les fêtes de la Passion pendant le carême; mais non pas l'office votif de cette même Passion; b) tous les offices doubles de première classe; ainsi le 2 juillet, fête de la Visitation, double de seconde classe, est un jour libre; c) les fêtes, vigiles, et octaves privilégiées; ce qui s'applique aux octaves de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, et (ce semble) aussi de la Fête-Dieu, mais non pas à la vigile de l'Épiphanie.

Prix de grec.

L'OISEAU-MOUCHE a commis un grave oubli. Il aurait dû annoncer dès son premier numéro que M. l'abbé H. Cimon a versé à la Procure du Séminaire \$100.00, dont l'intérêt doit être employé chaque année *in perpetuum* à donner un prix à l'élève de Belles-Lettres qui se sera le plus distingué dans l'étude du grec. Voilà un encouragement beaucoup plus efficace, dans les études des langues, que les sempiternelles criaileries contre les collègues classiques de la part de gens qui ne font pas le moindre sacrifice pour l'éducation de la jeunesse. (1)

D'Océan à Océan

Tel est le titre d'un livre que vient de publier, à Paris, un M. Dominique Bonnaud venu, il y a quelques années, aux Etats-Unis et au Canada.

Bien que l'auteur soit d'un pays où l'on a généralement beaucoup d'esprit, le récit de ses impressions démontre cependant qu'il n'est qu'un sot.

Les écoles neutres

“Organiser l'enseignement, dit Léon XIII, de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est préparer, non point des défenseurs de la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain.”

C'est pour soustraire les familles catholiques du Manitoba à ce fléau et à cette peste, que le Souverain Pontife a approuvé l'établissement du Denier de Manitoba.

Pensée

La mort est la seule chose sérieuse de la vie.

Le Rosaire et le vénérable curé d'Ars.

Le vénérable curé d'Ars disait: “J'ai aimé la sainte Vierge presque avant de la connaître. J'étais tout petit et j'avais un joli chapelet. Il fit envie à ma sœur qui voulut l'avoir. Ce fut

(1) L'Oiseau-Mouche.

mon premier chagrin. Je consultai ma mère ; elle me conseilla de le donner pour l'amour de Dieu. J'obéis, mais il m'en coûta bien des larmes."

" Le Rosaire, disait-il souvent, est un *hymne sublime* à la gloire de notre Dieu. Chacune des prières qui le composent proclame la gloire de son nom. Pas une autre prière n'est plus agréable à Marie et au ciel tout entier. Le *Credo* chante la puissance et la justice de Dieu ; le *Pater* proclame sa bonté ; l'*Ave Maria* rappelle la sainteté de Celle qui a été la mère de Dieu ; enfin le *Gloria Patri*, c'est le salut d'enthousiasme à la gloire de la très sainte Trinité."

Deux assertions de la Patrie

" Dans toutes les parties de la province, le peuple réclame la création d'un ministère de l'Instruction publique parce qu'il veut des réformes, du progrès, parce que le conseil n'a pas rempli son devoir dans le passé."

Il ressort de ces deux assertions gratuites que la création de ce ministère a pour fin dernière la suppression du Conseil de l'Instruction publique.

L'examen de conscience

Sénèque tout païen qu'il était, faisait chaque soir la revue de ses actes de la journée.

Que de catholiques ne valent pas ce païen, sous ce rapport.

Au Manitoba

" Voici ce qui se passe dans un district scolaire de la paroisse Saint-Eustache, dit le Manitoba. Deux commissaires sur trois veulent faire de l'école une école catholique ! Qu'arrive-t-il ? A-t-on respecté cette décision de la majorité ? Parce qu'ils étaient catholiques et voulaient rester fidèles à leur foi et à leur nationalité, ils ont été cités devant les tribunaux et ont eu la gloire d'être condamnés à l'amende ou à la prison. Ils refusent de payer l'amende. Ils iront en prison."

Incendie

On signale des incendies accompagnés de pertes de vie, dans les plaines du Manitoba, et dans le comté de Russell, Ontario. En cette dernière localité, trois villages ont été complètement détruits par les feux de forêts : Casselman, South Indian et Cheney, centres habités par des Canadiens français en grande partie. Il y a eu au moins une dizaine de pertes de vie, et des centaines de colons sont dans le dénuement le plus absolu. On organise des comités de secours à Ottawa, à Toronto, à Montréal et à Québec.

Il y a aussi des feux de forêt alarmants au nord de Montréal, du côté de Saint-Jérôme et de Joliette.

HISTOIRE

DU

CAP-SANTÉ

(Suite)

Nous passerons maintenant à d'autres sujets. Nous avons encore à rapporter de cette année 1829, que le 10 septembre, la nommée Josephite Galarneau, épouse de François Matte, cultivateur dans cette paroisse, une de celles dont nous avons fait mention précédemment, comme ayant été affectées de folie en 1826, dans un nouvel accès de cette maladie, fit brûler tous les bâtiments de son mari, les étables, la grange où était déjà serrée toute sa récolte de blé, toute sa récolte de foin, et enfin toutes les voitures et instruments d'agriculture qui étaient dans ces bâtiments. Tout fut consumé par le feu que cette malheureuse folle avait mis elle-même, à dessein, disait-elle ensuite, pour faire pratiquer à son mari et à toute sa famille une pauvreté plus parfaite. En effet, son mari et sa famille qui étaient bien loin d'être dans l'opulence avant ce désastre, se trouvèrent réduits à la plus grande pauvreté. Il fut pris immédiatement des moyens pour empêcher cette malheureuse folle de renouveler de semblables excès, et d'en commettre de plus grands encore. Elle a été enfermée aux loges de l'Hôpital Général de Québec.

Une fois elle a trouvé le moyen de s'en échapper, et déjà elle revenait au Cap-Santé, où sa présence n'aurait pas manqué de causer les craintes les mieux fondées, ayant précédemment déclaré que si elle pouvait revenir dans la paroisse, elle avait encore plusieurs personnes à faire passer par le feu, comme elle y avait fait passer son mari, en incendiant leurs bâtiments. Mais heureusement, bientôt rattrapée, elle a été de nouveau enfermée aux loges, et enchaînée même, vu les excès de fureur auxquels elle se livrait par moment.

On pensait donc que là elle terminerait ses jours malheureux ; cependant, peu à peu elle est revenue dans un état plus calme. Avec le temps, sa santé s'est tellement améliorée, qu'on lui a permis de quitter son affreux séjour des loges. Enfin, dans l'hiver de 1830 à 1831, elle est revenue chez son mari, à Terrebonne, sinon dans un état de santé parfaite, du moins dans un état qui ne donne plus les mêmes inquiétudes qu'auparavant pour le moment présent. Quant à nous, nous sommes loin de croire à sa parfaite guérison.

Quoiqu'il eût été semé cette année une quantité de blé moindre que les années précédentes, à raison de la rareté du blé de semence et du haut prix où il était, ce qui provenait de la perte de la récolte précédente, néanmoins, ce qui fut semé et qui ne fut point attaqué par les insectes, qui en plusieurs endroits détruisirent une grande quantité de plants, produisit abondamment, et donna une récolte de blé supérieure, et en quantité et en qualité, à celle de beaucoup d'années précédentes. Il en fut à proportion de même des autres grains. Dans le temps même de la récolte des blés, des pluies survenues tout à coup, et qui pendant plusieurs jours firent souffrir les blés encore sur pied, et ceux qui étaient déjà coupés mais non serrés, firent craindre une perte considérable : cependant, s'il y eut quelque perte, elle fut peu considérable. Quant à la récolte des foins, elle fut pareillement abondante, et comme elle se fit par le temps le plus favorable, elle fut, comme la récolte du blé, bonne et abondante.

Au commencement de 1830, en conséquence de l'ordonnance de la dernière visite épiscopale de l'année précédente, on fit passer par devant notaire, Maître J. Bernard, à Augustin Richard, marguillier en 1823, une obligation, en date du 22 février 1830, par laquelle il reconnaît devoir à la fabrique

du Cap-Santé et promet lui payer à la fin de juin 1830, la somme de neuf cent soixante-neuf livres et quatre sols, la livre de vingt sols.

Quant aux autres marguilliers, savoir : François Piché, de 1826 ; Gabriel Motard, de 1827 ; Hyacinthe Germain, de 1829 ; l'assemblée des marguilliers prit sur elle de leur accorder un sursis, avant de les obliger à passer ainsi des obligations de ce que chacun d'eux devait à la fabrique, vu que l'un d'eux, François Piché était sur le point de rendre ses comptes, et d'autres promettaient de les rendre au plus tôt.

Dans l'été de cette année 1830, on refit à neuf toute la clôture du cimetière. On ajouta une porte au côté sud, où il n'y en avait point auparavant, pour donner un accès plus facile, surtout l'hiver. On mit pareillement une porte au petit cimetière intérieur ; il fallait auparavant passer par-dessus les pieux les corps qu'il fallait y enterrer. On prit au coffre-fort de la fabrique, d'après la permission de Monseigneur, dans la dernière visite, 427 livres et 5 sols pour payer la façon de cette clôture. M. le curé permit aux marguilliers de prendre sur son terrain quatre pieds à peu près de largeur, sur la longueur du cimetière du côté sud, afin de placer la nouvelle clôture dans un terrain plus solide que celui où elle était précédemment.

En cette année, de nouveaux chemins s'ouvrirent dans les extrémités nord-est et ouest de la paroisse. La législature accorda une somme de 250 louis pour faire faire un chemin au-dessus des terres du village de la rivière Belle-Ile jusqu'à la vallée de la rivière Sainte-Anne. Ce nouveau chemin, qui doit former le front de deux nouvelles concessions, a une belle longueur depuis son point de départ, d'un chemin de traverse dans la nouvelle habitation formée par les Irlandais émigrés, jusqu'à la rivière Sainte-Anne.

La Législature vota en même temps une autre somme de 150 louis pour achever deux chemins à travers la seigneurie de Neuville, dans le lieu appelé " les Brulés, " jusqu'à la ligne de front du fief Bourg-Louis. Un de ces chemins commence au pont Neuf, bâti par les habitants de la paroisse en 1821 et 1822, et conduit à cette ligne de front de Bourg-Louis. L'autre partant de l'extrémité du chemin de Terrebonne, avec lequel il fait équerre, conduit pareillement à cette ligne de Bourg-Louis, en passant par la partie nord-ouest des villages de St-Jacques et Ste-Angé-

lique. Il fut enfin accordé une autre somme de 200 louis, pour continuer le premier de ces deux chemins, c'est-à-dire celui qui part du pont Neuf et qui aboutit à la ligne de Bourg-Louis, à laquelle il conduit en ligne droite.

L'ouverture de ces chemins ne pourra que favoriser l'exploitation des terres que traversent ces nouvelles routes; et très probablement on ne tardera pas à voir un grand nombre de cultivateurs canadiens venir se fixer sur ces terres vierges, qui n'attendent que des bras pour se couvrir de riches moissons, à la place des taillis et des bois qui les couvrent actuellement.

Les terres que traversent les nouveaux chemins sont pour la plus grande partie d'une bonne qualité; il s'en trouve même de la plus excellente qualité, surtout dans l'espace que traverse le nouveau chemin dans la partie ouest de la paroisse, depuis la rivière Belle-Ile jusqu'à celle de Ste-Anne. C'est du moins le rapport que s'accordent à faire ceux qui ont examiné les divers terrains lorsque ces chemins ont été ouverts.

Déjà plusieurs jeunes gens ont pris des terres dans les nouvelles concessions auxquelles le beau chemin conduisant à la rivière Sainte-Anne sert de séparation et de ligne de front, et il n'est pas douteux qu'ils seront imités par un grand nombre d'autres. La conséquence naturelle de ces nouveaux établissements dans des parties de la paroisse déjà si éloignées de l'église, la population, nombreuse qui ne manquera pas de s'y former, exigeront, avant bien peu d'années, des divisions dans la paroisse pour en former de nouvelles. Il n'y aura que le retour des gelées qui ont eu lieu il y a quelques années déjà qui pourraient retarder ou même empêcher le prompt établissement de ces terres, et les résultats avantageux qu'on doit en attendre.

Nous venons de dire un mot sur la nécessité où l'on sera, avant un grand nombre d'années, de faire, dans la paroisse, des divisions qui formeront elles-mêmes de nouvelles paroisses, composées des parties les plus éloignées de l'église actuelle; de nouvelles habitations se formeront dans les récentes concessions, auxquelles donnent un accès facile les chemins commodes dont nous venons de parler. Cela nous donne ici l'occasion de dire un mot d'un projet de bâtisse d'église dans le Petit Bois de l'Ail, qui a été formé ou plutôt enfanté tout à coup, cette année 1830.

Ce projet, conçu d'abord par un jeune original de la paroisse,

poursuivi ensuite avec ardeur par un plus vieux, qui précédemment s'était endoctriné auprès d'un cabaretier des environs de Québec, fut adopté avec enthousiasme par un grand nombre de particuliers du Petit Bois de l'Ail et des villages de St-Georges et de Terrebonne, dont les uns ne savaient pas trop ce dont il s'agissait, et les autres étaient trompés par les rapports et les exposés mensongers qu'on leur faisait, pour les intéresser et les engager dans ce projet de bâtisse d'une église, où tout fut marqué au coin de l'originalité, pour ne rien dire de plus. Sur une réponse vague faite par monseigneur l'évêque de Québec au jeune original dont nous venons de parler, réponse que probablement il n'avait point comprise, on marche, on trotte, on parcourt la paroisse, pour trouver des gens qui veulent bâtir une église dans le Petit Bois de l'Ail; on fait des assemblées, on dresse une requête, qui bientôt se trouve signée par 80 et quelques personnes, dont plusieurs n'avaient pas de pain à manger, et cependant on voulait absolument bâtir une église, ça devait coûter si peu! On cherche le lieu où la nouvelle bâtisse devra se faire; une vieille cheminée, reste d'une ancienne mesure, se présente par hasard, elle détermine d'abord le plus grand nombre à choisir la place où elle se trouve, pour y ériger la nouvelle église, car enfin c'était autant de fait pour le presbytère qui devait accompagner l'érection de l'église, et certainement une cheminée toute faite, quelque vieille qu'elle soit, est quelque chose à considérer dans une entreprise semblable à celle dont on s'occupait. Enfin, avec sept ou huit piastres que chacun devait fournir, quelques journées de corvées qu'on s'engageait à donner, l'ouvrage se trouva fait, on avait une église, une chapelle passable au moins, et enfin, à la Saint-Michel de la même année, pas plus tard, on avait un curé pour le Petit Bois de l'Ail. Et comme au milieu de toutes ces démarches et de toutes ces combinaisons, qui entretenaient la fermentation des esprits, quelques-uns néanmoins auraient pu se permettre de réfléchir et de consulter la raison, et être effrayés par la vue des dépenses, soit prévues, soit imprévues qu'il faudrait faire, et pour bâtir et pour fournir ensuite la nouvelle église de tout ce qui serait absolument nécessaire pour le service divin, quoique dans le fond ce ne dût être que bien peu de chose à ajouter aux sept ou huit piastres qu'on se proposait de sacrifier pour la bâtisse, pour remédier à ce surplus de dépenses, on devait prendre

la moitié de l'argent qui se trouverait au coffre-fort de l'ancienne église, on devait aussi prendre une des deux cloches, on devait surtout avoir des secours considérables de la part de plusieurs personnes de Québec.

Enfin, et qui aurait pu le soupçonner ? Le gouverneur lui-même, oui, le gouverneur de la province, prenait un si vif intérêt à l'entreprise des gens du Petit Bois de l'Ail, qu'il devait fournir une bonne somme sur ses deniers propres, car on ne citait point de bill, au reste, qui l'autorisât à prendre cette somme sur les revenus de la province, et cette bonne somme que le gouverneur devait donner, c'était pour aider les gens du Petit Bois de l'Ail, dans leur généreuse entreprise. Voilà jusqu'où allait la simplicité des uns, qui croyaient bonnement toutes ces choses, et l'impudence des autres, qui les répétaient avec confiance pour faire des dupes. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'à l'exception de quelques particuliers, gens assez à leur aise, le plus grand nombre de ceux qui avaient formé et qui poursuivaient ce projet avec tant d'ardeur, étaient des habitants véritablement pauvres, dont les uns manquaient du nécessaire, et dont les autres étaient grevés de dettes ; des particuliers qui sortaient en outre d'un hiver où le plus grand nombre n'avait pas eu de pain à manger, ou n'en mangeait qu'en s'endettant toujours de plus en plus ; en un mot, des gens qui, si la proposition de bâtir une église, dans les circonstances où ils se trouvaient, leur eût été faite par d'autres, auraient été en droit de la traiter de folie, ou ceux qui la leur auraient faite, de personnes privées de bon sens. Aussi la première chose que le reste de la paroisse trouvait manquer à ce projet de bâtisse, était-il le sens commun. (1)

Cependant, le projet se poursuivait avec ardeur, et après avoir dressé et fait signer par tout ce que l'on avait pu trouver, cette requête dont nous avons parlé plus haut, on se prépara à l'envoyer à l'évêque. Comme un grand nombre de particuliers de la paroisse, qui désapprouvaient hautement ces démarches inconsidérées, se seraient néanmoins trouvés engagés, par leur silence, dans les dépenses où les habitants du Petit Bois de l'Ail voulaient se jeter, par ce projet de bâtisse, parce que les uns, y demeurant, n'étaient point du parti, d'autres, sans y demeurer, y avaient des terres, soit dans le petit village du Petit Bois de

(1) Nos populations qui ne manquent pourtant pas de bon sens, perdent complètement la tête en certaines circonstances.

(L'abbé D. G.)

L'Ail, soit dans les autres parties de la paroisse qui, selon le plan des partisans de la bâtisse, devaient faire partie de la division il devint enfin nécessaire de s'opposer à ce projet.

En conséquence de cette situation, une requête signée de plus de 208 personnes, toutes ayant des terres ou portions de terre dans les lieux destinés à faire la nouvelle paroisse, d'après les décisions et projets des gens du Petit Bois de l'Ail, fut envoyée à monseigneur Bernard Panet, évêque de Québec.

Plusieurs de ceux qui avaient signé sur la première requête en demande de cette bâtisse d'église, vinrent signer la contre-requête, en déclarant qu'ils avaient été trompés par les mensonges et faux exposés des auteurs de la première requête.

Cette démarche d'une si grande majorité de la paroisse, en opposition avec les partisans de la bâtisse, ralentit un peu leur ardeur. Néanmoins, comme la requête qu'ils avaient fait dresser était prête et déjà payée en partie, ils ne voulurent pas qu'il fût dit qu'ils l'avaient dressée et payée inutilement, ils l'envoyèrent à l'évêque, pour qu'il eût au moins le plaisir de la lire.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au collège de Lévis, le 1er novembre ; à St-Ephrem, le 3 ; à Charlesbourg, le 4 ; à St-Charles, le 5. — Marie-Joseph-Ignace-Louis, tel est le nom de la nouvelle cloche de l'église de N.-D. du Chemin, donnée par Rev. M. L. G. Baillargé, bénie solennellement par Mgr Bégin, le 17 octobre à la suite du sermon prêché par le R. P. Hamond, supérieur de la Résidence de Québec. — On dit que l'Ordre des Chartreux, France, a acheté le vieux manoir Montour, au village de la pointe du Lac, diocèse des Trois-Rivières. Ce sera peut-être ensuite le tour des Bénédictins, qui seront les bienvenus. — La dépêche publiée par les journaux, au sujet de l'approbation du compromis scolaire, est un canard.